

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2020

Date de convocation : 11/09/2020

Présents : Tous les conseillers excepté Mr FARON Jean-Claude, excusé.

Secrétaire de séance : Mme BERAT

Fête patronale

La fête patronale est maintenue mais sous certaines conditions. En raison des conditions sanitaires, le préfet a émit un arrêt de restriction des rassemblements.

Après contact avec les forains, ceux-ci ont indiqué leur venue malgré la non organisation d'activités annexes (buvette, bal...).

Une déclaration sera faite en Préfecture avant la manifestation.

Respect des gestes barrières, balisage, affichage, port du masque obligatoire.

Gestion des masques

Il reste des masques en mairie. Les masques chirurgicaux seront réservés au personnel communal. Les masques tissus seront distribués auprès des élèves des collèges et lycées inscrits en mairie.

Location matériel (tables et bancs extérieurs)

Mr MAHOUT a établi un contrat de location qu'il propose aux membres du conseil municipal.

Mr MALVAL s'interroge pour l'école de Marson lors de l'organisation de la kermesse. Le conseil indique que le matériel pourra être prêté à l'école en cas de besoin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le contrat proposé suivant les conditions suivantes :

Tarif de la location : 5.00 € l'ensemble – 1 table et 2 bancs (ensemble indivisible)

En cas de détérioration d'un élément de l'ensemble, celui-ci sera facturé au prix de 100 €.

Communication

Mr LEMINEUR présente au conseil les pistes étudiées par la commission communication afin de diffuser les messages d'information à la population.

► Plusieurs solutions

Supports	Avantages	Inconvénients
Papier	Tous les habitants Communication anticipée	Réactivité plus faible Distribution
SMS	Forte réactivité	Base de données RGPD
Mail	Bonne réactivité Pièces jointes, AR, liens	Base de données RGPD
Site Internet	Bonne réactivité, base documentaire Possibilité de liens	Mise à jour Connexion internet
Application	Forte réactivité Pas de RGPD	Télécharger une application Smartphone
Réseaux sociaux	Forte réactivité Public connecté	Maitrise des commentaires RGPD

► Solutions retenues

1 – Le papier

2 – Site Internet (basique : 120 € TTC/an – contenu limité à 5 pages)

3 – Application (illiwap – 150 € TTC/an)

Travaux communaux

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par le SIEM afin de savoir si la commune souhaite établir un projet de travaux pour l'année 2020.

Le Maire propose au conseil de prolonger l'éclairage public rue du Chaillot, ce qui représente 4 à 5 candélabres. La demande sera soumise au SIEM pour évaluer le montant des travaux.

Le Maire informe le conseil qu'il a été demandé à Mr GAINETTE de faire l'éclairage public du lotissement pour l'automne.

De plus, il convient de prévoir un poteau d'incendie rue du Chaillot près du lotissement – Contact sera pris avec le SDIS sur ce point.

Eglise

Lors d'un précédent conseil, il avait été convenu que suite à l'enlèvement de la chaudière à l'église, l'enlèvement de la cuve pouvait être réalisé et que la cuve ainsi que le restant de fuel serait racheté par Mr PERARDEL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce choix et propose que le matériel et le contenant soit revendu 600 € à Mr PERARDEL Joël.

Décisions modificatives au budget primitif 2020

Suite à une observation de la trésorerie sur le budget primitif 2020, il y a lieu de prendre une décision modificative au budget.

DF 681-042 : + 2000.00 € (Amortissements)

DI 2051 : + 500.00 € (TVA sur logiciels métiers)

DF 615231 : - 2000.00 €

DI 231 : - 500.00 €

Questions diverses

- Contrat agent technique

Le contrat arrive à échéance le 21/01/2021. Il n'y a plus d'aide de pôle emploi sur ce contrat. Le conseil municipal décide de renouveler le contrat sur 1 an jusqu'au départ en retraite de l'agent.

- Sécurisation RD 54

Le conseil décide la clôture du dossier afin de percevoir le restant des subventions accordées.

- Le SIEM interroge les communes sur le transfert d'une nouvelle compétence « la vidéosurveillance »

- Le conseil décide de prêter gracieusement le matériel extérieur (2 fois/an) à Mme BERAT, présidente du comité des fêtes, en remerciement de la mise à disposition de son matériel privé lors des manifestations de la commune.